

Ligue Dauphiné Savoie d'Esgrime
7 rue Industrie
38000 EYBENS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

3 octobre 2009

Maison des sports à Eybens

BUDGET

EXERCICE 2009- 2010

PROJET AVANT ADOPTION PAR ASSEMBLEE GENERALE

BUDGET 2009-2010 COMMENTAIRES

(Tous les pourcentages sont calculés par rapport au réel 2008/2009)

Base 3200 licenciés soit -4.33% du réel 2008-2009

LES PRODUITS : ils diminuent de 2.05%

Subvention reçues : 16 300 € (- 9.7 %)

En 2009/2010 l'aide versée par Jeunesse et Sport poursuit sa diminution. Le FNDS de base baisse de 750 euros, ainsi que l'aide Sport Emploi pour le poste de secrétariat (-1 000 €). L'aide exceptionnelle de la CERA sur l'arbitrage versée en 2009 sur son contrat d'objectif avec la région (1680 €) est reconduite au budget par 2010.

Rappel : Dons : frais abandonnés par les bénévoles au profit de la Ligue.

L'aide Sport emploi sera encore versée sur cet exercice 2009/2010 pour un montant de 1250 € puis le contrat avec l'état sera terminé.

Recettes licences et affiliations : 62 600 € (- 5.7%)

Rappel : ne prend en compte depuis 2007 que la part Ligue, le montant collecté au titre de la F.F.E étant neutre puisque, immédiatement reversé à la fédération, il ne fait que transiter par les comptes de la Ligue.

A été retenu le principe du calcul du budget 2009/2010 sur la base de 3 200 licenciés pour 3 345 réalisés lors du précédent exercice (- 4.3%).

Le montant du produit des licences passe à 62 600 €(-5.7% / au réel 2009):

- création d'un troisième tarif pour les poussins (18 €) à coté des moustiques (5.5€) et autres licenciés (22 €)
- la décision du comité directeur de ne pas facturer de part ligue sur la licence des dirigeants non tireurs est maintenue,
- le % de répartition de chaque catégorie est conforme à la moyenne sur 3 ans.

Recettes activités sportives : 9 800 € (+ 4.3%)

Rappel : depuis la saison 2006/2007, tous les stages tireurs sont organisés par la CERA qui perçoit directement les droits d'inscriptions. Par ailleurs, il n'y a plus de stage de rentrée. Cependant il y aura peut être un stage benjamin organisé en 2010 par la ligue.

Seuls les stages de formation aux diplômes fédéraux et d'arbitrage restent gérés en direct par la Ligue.

Sont enregistrés dans ce montant:

- les inscriptions aux stages de formation aux diplômes fédéraux (initiateurs, moniteurs et arbitres régionaux).
- les produits d'inscription à la Fête de la Ligue
- les produits d'hébergement de la Fête des Jeunes
- les soldes des engagements lors des compétitions de Ligue reversés à la Ligue.
- la subvention FFE pour achat de matériel

Location de matériel : 11 000 € (+ 17.84%)

Regroupe les locations simples et les locations ventes mis en place en 2005/2006. Ce montant intègre tous les règlements y compris la valeur de la gratuité de la première année pour les clubs qui démarrent leur activité.

En contre partie, la valeur de cette première année offerte est portée en « charge ». Ceci permet de prendre en compte l'effort fait pas la ligue dans l'aide à l'équipement.

En 2009/2010 dix contrats de location vente passés depuis 2006 remboursent tous une année pleine. Les deux premiers contrats passés en 2005 se sont terminés en 2008/2009.

S'ajoute à cela deux nouveaux contrats pour 2009-2010.

Il faut souligner que si cette politique d'aide au matériel participe certainement au développement des clubs, elle reste lourde dans le budget de la ligue avec un montant non négligeable de dotation aux amortissements et pèse de façon importante sur la trésorerie (par exemple 11 500 € de nouveaux achats en 2010).

Autres recettes : 8 780 € (+ 15.9%), comprennent :

Les recettes diverses qui sont principalement constituées des recettes buvette Fête de la Ligue (800 €) et duplicata des licences perdues facturées aux clubs (350 €).

Les ventes de fournitures représentant les ventes de vêtements (tee-shirt) à la Fête de la Ligue et les ventes de blasons (achat en contre partie en « charge »).

Les produits financiers prévus pour un montant un peu inférieur au réel 2008-2009 dans la mesure où le montant moyen sur l'année de la trésorerie disponible placée sur le compte sur livret va diminuer avec le financement des nouveaux achats d'investissements en matériel fait encore en début d'exercice.

Bon d'achat FFE en matériel

La facturation au CD Isère pour 2000 euros d'une mise à disposition d'Alexandra pour 4h hebdo sur 33 semaines

LES CHARGES : elles augmentent de 8.6 %

Aide aux clubs : 11 600 € (10.7 %)

Aide aux compétitions : elle prend en compte, selon décision du comité directeur du 30 juin 2008 un montant d'aide identique pour chaque compétition de 600 € ainsi que l'aide aux compétitions déficitaires. Elle reste identique au réel 2008.

Aides diverses : elles sont essentiellement constituées du montant des créances abandonnées sur la première année de location vente de matériels aux clubs. Avec deux nouvelles conventions signées pour 2009-2010, ce montant est en hausse de 1117 € pour cet exercice. Avec 2 300 €, l'engagement financier concernant **les achats blasons et cartes « 1^{ère} touche »** est aligné sur le réel du dernier exercice.

Aides aux tireurs : 8 550 euros (-11%)

Basé sur les mêmes actions, le montant du budget est inférieur (-1 063 €) au réel 2009 et au budget précédent (-1 210 €), conséquence de la diminution de (1 000 €) de la participation aux coupes du monde, qui peuvent bénéficier d'aides régionales. L'aide aux circuits et championnat de France est alignée sur le réel 2009. Le montant des récompenses données à l'occasion de l'Assemblée Générale reste stable.

Stages, formation, fêtes des jeunes et de ligue : 26 600 € (+ 1 %)

Concerne :

- les charges directes des stages de diplômés fédéraux,
- les dépenses de la Fête des Jeunes
- les dépenses de la Fête de la Ligue
- la quote-part de la ligue dans le financement de l'encadrement de certains stages communs CERA (Noël, Toussaint, Printemps.....).
- l'aide aux clubs organisateurs de stages ouverts aux tireurs de la ligue.
- L'aide aux regroupements par arme.

Pour chacune des actions listées ci-dessus les montants budgétés sont très proches des résultats réels 2008-2009

Salaires et charges: 20 300 € (+ 50 % soit + 6 757 €)

L'évolution provient de la décision du Comité Directeur d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire à 80% d'un temps plein afin d'assurer une charge en augmentation

permanente depuis deux ans. Est également inclus le travail réalisé par A Vanotti pour la mise à jour du site sur les seuls résultats des compétitions.

Frais généraux : 15 980 € (-8.54 % soit - 1 491 €)

Globalement en dépassement en 2009 (+ 1343 €), les frais de déplacements, de missions, les frais téléphoniques devront revenir au niveau budgété en 2009 soit 11 950 €. Il en est de même pour l'entretien du matériel.

Les postes assurances, affranchissement, cotisations, location, fourniture de bureau sont au niveau du budget et/ou réels 2008-2009 qui ont été respectés.

Les honoraires baisse fortement (-800 €) la prise en compte de la prestation de service d'A. Vanotti concernant la mise en ligne hebdomadaire des résultats des compétitions étant maintenant en salaires. Il ne reste sur ce poste comptable que les honoraires versés à Profession Sport 73 pour la sous-traitance de l'administration des salaires et déclarations sociales.

Autres charges diverses : 13 510 € (+7.1 % soit + 895 €)

Progressent uniquement sous l'effet de l'augmentation de la dotation aux amortissements (+ 828 €) suite aux investissements prévus en 2009/2010.

Remarque : 44 700 € ont été investis en matériel sportif depuis 2005/2006.

Le résultat avant actions spécifiques est de 11 941 €

Actions spécifiques :

-Reconduction des actions suivantes :

Reversement quote-part licenciés : pour 2009-2010 la participation de la ligue se fait sur la base de 2 euros par licence (-1 euros) pour participer à la réduction du déficit de l'exercice. Si les résultats sont meilleurs que prévu, cette base pourra être revue. Montant 6 400 €.

Aide à la formation arbitres départementaux. Aide inchangée de 1000 euros par comité suivant les mêmes règles d'attribution que les années antérieures. Montant : 4 000 €

Remboursement des stages de formation des diplômés fédéraux – initiateur – moniteur – arbitre régional. Selon les mêmes règles d'attribution que lors de l'exercice précédent. Montant : 3 400 €

Aide pour l'encadrement médical des compétitions de ligue. Montant : 850 euros

-Action spéciale 2009-2010 :

Championnat du monde de Paris : Montant 5 000 €

Le RESULTAT PREVISIONNEL 2009/2010 est de moins 7 710 €

Le Trésorier
Gérard Vassenet